

# Les conférences de territoire

**Missions, structuration et  
fonctionnement**



## Les conférences de territoire et la démocratie sanitaire

*La loi HPST consacre une section consacrée au territoire de santé et à ses conférences*

- Les conférences de territoire sont un lieu privilégié pour l'exercice de la démocratie sanitaire
- Implantées au niveau de chaque territoire, elles sont en lien avec l'ARS, la CRSA et les acteurs locaux du système de santé
  - Un représentant de chaque conférence est membre de la CRSA, assurant ainsi une cohérence des travaux de ces deux instances.



## Les missions des conférences de territoires

- La conférence de territoire :
  - **peut faire toute proposition** au directeur général de l'ARS sur l'élaboration, la mise en œuvre, l'évaluation et la révision du projet régional de santé
  - **contribue** à mettre en cohérence les projets territoriaux de santé avec le projet régional de santé et les programmes nationaux de santé publique

Elle a notamment pour rôle de **rendre un avis** sur les programmes territoriaux de santé ainsi que sur les contrats locaux de santé



## La structuration de la conférence: l'assemblée plénière

- 50 membres au plus
- Mandat de 4 ans, renouvelable une fois
- Le président invite aux assemblées plénières les sous-préfets territorialement compétents
- Le DGARS ou son représentant assiste aux réunions
- La Conférence peut entendre ou consulter toute personne ayant une compétence particulière entrant dans le champ de ses missions



## La structuration de la Conférence : élection

- Un président et un vice-président élus au scrutin secret uninominal majoritaire à deux tours
- Un bureau composé :
  - du président et du vice-président
  - de 8 autres membres au plus, élus au scrutin secret plurinominal dont
    - au moins 2 représentants des associations agréées du champ de la santé
    - au moins 2 représentants des associations des personnes handicapées ou des retraités et personnes âgées
    - 4 autres membres issus de 4 collèges différents
- Un représentant de la Conférence est membre de la CRSA (élu)



## Les missions du bureau

- Élaboration des projets d'avis et de propositions
- Préparation des réunions de l'assemblée plénière
- Possibilité de rendre des avis et émettre des propositions, dans les limites de l'habilitation consentie par l'assemblée plénière



## Le fonctionnement de la Conférence

- Au moins 2 réunions par an, et sur convocation de son président ou sur demande de la moitié au moins de ses membres, ou encore sur demande du DG ARS
- Les séances ne sont pas publiques, sauf décision contraire du Président de la Conférence

